



**Mairie de LE CHEIX SUR
MORGE
Puy de Dôme**

République Française

**COMPTE-RENDU DE CONSEIL
MUNICIPAL
Séance du 12 novembre 2012**

Le 12 novembre 2012, le conseil municipal de **LE CHEIX SUR MORGE** régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Yves LIGIER, Maire.**

Etaient présents : LIGIER Yves, BIGAY Bertrand, CALLAOU Jean-Raymond, DESSENDIER Lionel, MELIN Pascal, BELIN Philippe, BELIN Etienne, BIOU Linda, GOMARD Nadine, GRENET Laurent, LOUSTE-SOL Véronique, PARRY Evelyne, SAUVAT Jean-Claude, TAHARI Alain.

Etait absent : POPIELAS Eric

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT : Bertrand BIGAY est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 10 septembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

1/ La commune participera à la **protection sociale des agents** à compter du 1^{er} janvier 2013 en retenant le principe de la labellisation.

Montant de la participation :

- « protection santé » : 24 euros par agent pouvant justifier sa souscription à un contrat labellisé
- « prévoyance » : 11 euros par agent à temps plein (au prorata du temps de travail hebdomadaire pour un agent à temps partiel).

2/ **Admission en non-valeur** du titre de recette n° 113 année 2005 pour un montant de 49.14€.

3/ **Ouverture des plis « aménagement place de l'église »** : c'est l'entreprise EUROVIA qui a été retenue pour un montant de 73 512.50 € HT. Cet aménagement bénéficiera de 30% de subvention du Conseil Général dans le cadre du FIC 2012.

A ce marché, seront à rajouter le déplacement du monument aux morts pour 7 900€ HT et la réfection de la croix « notre espérance » pour 1 540€ HT. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise CARVALHO.

4/ Les travaux de **dissimulation du réseau électrique** de la place de l'église sont estimés à 6 458.40 € TTC. La participation de la commune sera de 2 700€ HT. Le reste est pris en charge par le SIEG.

Quant à l'enfouissement des réseaux France Télécom, la prise en charge pour la commune s'élève à 2 698.17€. La commune décide de solliciter l'aide du Conseil Général à hauteur de 30%, soit 809.45€ TTC.

5/ Les **conventions avec la SEMERAP** concernant le contrôle des poteaux incendie ainsi que l'entretien du réseau d'eaux pluviales, arrivent à expiration le 31 décembre 2012. Il est donc décidé de reconduire ces conventions pour une durée de 5 ans pour les montants suivants :

- Eaux pluviales : 1 765.00€ HT par an
- Poteaux incendie : 49.50€ HT par poteau et par an

6/ le conseil municipal a approuvé la **modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme** qui prescrivait les changements suivants :

- Transformation de 2 zones AUg en zone AU stricte
- Suppression de l'emplacement réservé n°3
- Ajout d'un emplacement réservé « chemin des Acacias »
- Modifications réglementaires

7/ **Création d'une nouvelle voie communale** desservant la nouvelle mairie et les futures constructions, d'un linéaire de 127 mètres. Cela porte la longueur de la voie communale à 9 664 mètres. Le tableau de classement des voies communales sera mis à jour en fonction de ces nouveaux éléments.

8/ Il est proposé de donner à cette nouvelle voie le nom de **Fernand Raynaud**, notamment à l'occasion du 40^{ème} anniversaire de l'accident qui lui a coûté la vie au CHEIX SUR MORGE. Cette proposition est mise au vote :

- 12 pour
- 1 contre
- 1 abstention

9/ Le logement du **presbytère** est vacant à compter de début décembre. Vu la demande reçue par Melle ZANADA, le logement lui est attribué à partir du 08 décembre pour un loyer mensuel de 700€ + 20€ de charges.

10/ Mr le Maire expose la nécessité de mettre en place un **règlement intérieur au cimetière**. Après en avoir pris connaissance et suggéré quelques modifications, le conseil municipal approuve le règlement intérieur proposé pour le cimetière ;

11/ En raison d'un planning révisé annuellement, un avenant doit être signé avec le **Relais Assistants Maternels** pour la convention de location des locaux. Monsieur le Maire est autorisé à signer cet avenant.

12/ **Ouverture des plis « route d'accès nouvelle mairie »** : c'est l'entreprise EUROVIA qui a été retenue pour un montant de 24 606.50 € HT. Le début des travaux est prévu pour fin novembre.

13/ Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal sur les réunions organisées les 10 et 12 décembre par **Morge et Chambaron**. Ces réunions sont destinées à débattre d'une sortie de concession au 1^{er} janvier 2015 du syndicat et de l'éventuelle adhésion à une SPL (Société Publique locale).

14/ **Le bateau situé à l'aire de jeux**, contrôlé annuellement par la SOCOTEC, a été déclaré vétuste et pouvant présenter des dangers. La commune va demander des devis pour réparations et contacter le fabricant pour des pièces de rechange.

15/ Le **Lion's Club** a demandé le prêt de la salle polyvalente pour organiser sa marche annuelle. Les bénéficiaires de cette journée sont reversés à une association. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

16/ Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande du **Foyer Rural** quant à l'utilisation de **miroirs** dans la salle polyvalente pour l'activité danse. Le projet présenté est mis au vote :

- 2 pour
- 6 contre
- 6 abstentions

Le conseil municipal donne son accord pour l'utilisation de la salle polyvalente par le foyer rural certains lundis pour l'activité « **atelier floral** ».

17/ Le comité syndical du **SBA** se réunit jeudi 15 novembre afin de voter la tarification incitative (taxe ou redevance) applicable à compter du 1^{er} janvier 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Vu pour être affiché le 16 novembre 2012 conformément aux prescriptions de l'article L 2122-25 du CGCT.

Le Maire, Yves LIGIER.

